

Made in China....

_Article de John Ferguson paru dans « *the Australian* » le 23 février 2015

Traduit par Patricio Araya Fuentes à la demande de Ban Asbestos France et de l'Association Henri Pézerat

Les consommateurs sont exposés au commerce florissant de produits chinois contenant de l'amiante. Les douaniers admettent n'avoir qu'une capacité limitée pour empêcher les marchandises contaminées d'entrer sur le territoire Australien, contribuant ainsi potentiellement à une nouvelle vague de maladies.

Le gouvernement d'Abbott a admis qu'il est incapable de garantir que les importations chinoises soient exemptes d'amiante, face aux preuves grandissantes de son utilisation dans les industries automobiles et minières ainsi que dans la construction, avec des importateurs et des exportateurs sans scrupules qui ne garantissent pas la sécurité sanitaire des biens.

Alors que le gouvernement traite les retombées du scandale des baies chinoises contaminées¹, les responsables du Service Australien des douanes et de la protection des frontières (ACBPS) ont déclaré au journal « The Australian » qu'en dépit de tous les efforts de ce service, celui-ci était incapable de garantir la sécurité sanitaire des produits importés depuis la Chine.

Le Service des douanes et de protection des frontières australien a déclaré que bien que la législation existante ait rendu illégale l'introduction sans autorisation officielle de produits contenant de l'amiante en Australie, ses efforts étaient " proportionnels au niveau du risque ".

" L'ACBPS n'est pas en mesure d'affirmer que toutes les marchandises importées ne contiennent pas d'amiante. Les importateurs ont la responsabilité de s'assurer que les produits qu'ils importent de contiennent pas d'amiante et doivent le déclarer sur les documents d'importation ", a déclaré le Service australien des douanes et des frontières.

De la même manière qu'avec le trafic de drogue, les agents des douanes sont entravés par un manque de ressources, des frontières grandes et poreuses ainsi que la quantité énorme de marchandises chinoises qui affluent vers l'Australie.

Les syndicats s'inquiètent du préjudice potentiel pour les consommateurs et les travailleurs, avec des exemples récents d'amiante découvert sous la forme de plaques de plâtre, peu coûteuses, en provenance de Chine - une catastrophe pour les plâtriers - ainsi que dans des joints des trains, de l'équipement minier et d'autres véhicules.

1 Un scandale a défrayé la chronique avec des intoxications chez les enfants australiens ayant consommé des framboises surgelées en provenance de Chine (NDLR)

Alors que pratiquement tout le monde occidental a boudé l'amiante au cours des dernières années, la Chine et la Russie n'ont pas agi de manière significative contre ce produit auquel sont liées des maladies respiratoires longues et douloureuses qui ont tué des centaines de milliers de personnes.

Les autorités chinoises ont cherché à réprimer l'utilisation de l'amiante au cours des dernières années mais il reste le « deuxième plus grand producteur d'amiante au monde et le problème vient dans de nombreux cas des usines qui ignorent les réglementations locales. »

Le président de l'association de l'industrie de l'amiante de l'état australien du Queensland, Michael Shepherd, a déclaré aux Australiens, qu'il était difficile d'arrêter les transgresseurs. " La question est de savoir comment arrêter ça? " a-t-il dit. Interrogé sur l'ampleur possible du problème, il a répondu: " Nous ne connaissons pas l'ampleur du problème. "

Maria McGarvie, une associée principale au sein du cabinet d'avocats Slater et Gordon, spécialisée dans la défense des victimes de l'amiante, a dit qu'il était « essentiel que les gouvernements restent vigilants quant à la possibilité d'un pic d'augmentation des cas liés à l'importation ». « C'est le genre de choses auxquelles nous voulons vraiment mettre un terme ». Le président de l'association Australienne concernant les maladies de l'amiante (<http://www.asbestosdiseases.org.au>), Robert Vojakovic, a déclaré que la Russie était le principal contrevenant concernant l'amiante, mais la Chine est un acteur majeur et il y a de profondes inquiétudes concernant les produits chinois contenant de l'amiante qui sont amenés en Australie. "C'est de la contrebande, c'est un produit interdit," a-t-il dit.

L'ampleur du problème qui atteint en priorité les consommateurs locaux s'est d'abord fait connaître en 2012, lorsqu'Ateco automobile a rappelé près de 25 000 voitures chinoises, type *Great wall* et *Chery*, après la découverte d'amiante dans le moteur et dans les joints d'échappement. Ateco Automobile a reconnu la présence d'amiante dans les joints mais a fait valoir que cela ne présentait aucun risque pour les consommateurs au cours de l'utilisation du véhicule. Près de 30 joints différents contenaient de l'amiante.

Le plus grand risque concernait tous les électriciens ou mécaniciens automobile qui ont travaillé sur les véhicules.

Les douanes ont déclaré qu'elles essayaient activement d'arrêter l'importation d'amiante: " Nous pouvons porter plainte contre les importateurs coupables d'avoir importé des marchandises contenant de l'amiante, avec des amendes allant jusqu'à \$ 170 000 pour une personne, \$ 850,000 pour les entreprises, ou trois fois la valeur des marchandises - la valeur la plus élevée étant retenue. "

" L' ACBPS ne s'appuie pas uniquement sur des poursuites pour assurer un meilleur respect des règles de conformité. L'ACBPS fonctionne avec un éventail d'organismes fédéraux, étatiques et territoriaux, pour répondre aux préoccupations concernant l'importation de produits contenant de l'amiante, et notre approche comprend l'éducation, des campagnes de sensibilisation, des activités

d'information ainsi que l'amélioration de notre activité de ciblage pour tenir compte des pays d'origine et des fournisseurs à haut risques. "

En complément de cette information, article de Laurie Kazan Allen paru le 11 mars 2015

<http://www.ibasecretariat.org> (News Text)

L'autorité douanière de l'Australie a admis qu'elle est incapable d'empêcher les produits contaminés par l'amiante en provenance de Chine d'entrer dans le pays. De 2 millions de conteneurs qui arrivent en Australie par la mer chaque année, seulement 100 000 sont inspectés. Deux cas seulement ont été traités depuis 2008, concernant l'importation de joints et les machines contaminés par l'amiante, en provenance de Chine. Mais si la contamination par l'amiante a été constatée dans les trains et les voitures d'origine chinoise, il n'y a pas eu de poursuites découlant de leur importation. Le chef de la direction du service des douanes lors d'une audition au Sénat en Février 2015, a indiqué que la responsabilité incombait aux importateurs de voitures chinoises et non sur les fonctionnaires des douanes. ([5pc of imports get asbestos check, estimates hearing](#)).